



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Publication des résultats des travaux du Groupe de travail sur la politique de révision des normes

1. Lors de la 282^e session (novembre 2001) du Conseil d'administration, le groupe de travail a examiné la question de la diffusion et de la promotion des résultats des travaux du groupe de travail¹. Trois types de publications ont été évoqués plus particulièrement: la généralisation des analyses par pays à tous les Etats Membres au moyen d'une base de données électronique; un ouvrage sur les normes internationales du travail; et l'élaboration d'un guide, accompagné d'un CD-ROM, qui présenterait les décisions prises par le Conseil d'administration suite aux recommandations du groupe de travail. Une version préliminaire de l'ouvrage sur les normes a depuis lors été publiée². Les autres projets devraient être entrepris prochainement.
2. Le présent document aborde la question de l'intégration des résultats des travaux du groupe de travail dans les publications officielles du Bureau. En premier lieu, il pourrait s'avérer utile, le moment venu, de publier une nouvelle édition du Recueil des conventions et recommandations internationales du travail, en tenant compte des décisions prises par le Conseil d'administration à l'égard de ces instruments. Les résultats des travaux du groupe de travail devraient également être reflétés dans les publications électroniques du BIT, que ce soit le site Internet ou les bases de données juridiques.
3. Les instruments qui figurent dans les versions française et anglaise de ce recueil ont été reproduits à partir des textes authentiques des conventions et recommandations, établis conformément à l'article 19, paragraphe 4, de la Constitution. Le Bureau a traduit et publié dans un recueil similaire les conventions et recommandations en espagnol, allemand, arabe, chinois et russe.
4. A ce jour, le nombre d'exemplaires disponibles dans chaque langue du Recueil des conventions et recommandations est très réduit et le Bureau sera appelé à en faire reproduire à relativement brève échéance. Il pourrait publier à cette occasion une nouvelle édition dudit recueil, en tenant compte des résultats des travaux du groupe de travail. A ce

¹ Document GB.282/LILS/WP/PRS/5.

² BIT: *Les normes internationales du travail: une approche globale* (Genève, 2001), 737 p.

propos, l'introduction contiendrait un résumé des résultats des travaux du groupe de travail et exposerait succinctement la méthodologie suivie pour la publication de cette compilation, notamment les critères en application desquels certains instruments ne seraient pas reproduits.

5. L'annexe au présent document contient une liste des instruments que le Bureau pourrait ne pas reproduire.
6. Si certains instruments n'apparaissent pas dans la prochaine édition du Recueil des conventions et recommandations, ils continueront néanmoins à figurer dans ILOLEX et APPLIS, les bases de données du BIT sur les normes internationales du travail, à des fins d'information historique. Par ailleurs, comme le groupe de travail en a déjà été informé³, le Bureau a entrepris d'élaborer une base de données électronique présentant de manière systématique les décisions prises par le Conseil d'administration sur la base des recommandations du groupe de travail. L'objectif est de fournir un accès à cette base de données sur le site Internet du Département des normes internationales du travail du BIT et de faciliter ainsi la diffusion d'informations en matière de politique normative. En outre, des liens pourraient être créés entre, d'une part, ILOLEX et APPLIS et, d'autre part, cette nouvelle base, afin de permettre à l'utilisateur de prendre facilement connaissance des décisions prises par le Conseil d'administration à l'égard des différents instruments.
7. Le Bureau publie chaque année la liste des ratifications par convention et par pays. Cette liste tiendra compte des décisions prises par le Conseil d'administration dans ce domaine.
8. Le groupe de travail souhaitera sans doute donner au Bureau des indications au sujet de l'intégration des résultats de ses travaux dans les publications officielles du BIT.

Genève, le 18 février 2002.

³ Document GB.282/LILS/WP/PRS/5, paragr. 3.

Annexe

Liste des instruments qui pourraient ne pas être reproduits dans la prochaine édition du Recueil des conventions et recommandations ⁴

Conventions retirées

- * Convention (n° 31) sur la durée du travail (mines de charbon), 1931
- * Convention (n° 46) (révisée) sur la durée du travail (mines de charbon), 1935
- * Convention (n° 51) de réduction de la durée du travail (travaux publics), 1936
- * Convention (n° 61) de réduction de la durée du travail (textile), 1937
- * Convention (n° 66) sur les travailleurs migrants, 1939

Conventions dépassées qui ne sont pas entrées en vigueur

- * Convention (n° 54) des congés payés des marins, 1936
- * Convention (n° 57) sur la durée du travail à bord et les effectifs, 1936
- * Convention (n° 70) sur la sécurité sociale des gens de mer, 1946
- * Convention (n° 72) des congés payés des marins, 1946
- * Convention (n° 75) sur le logement des équipages, 1946
- * Convention (n° 76) sur les salaires, la durée du travail à bord et les effectifs, 1946
- * Convention (n° 93) sur les salaires, la durée du travail à bord et les effectifs (révisée), 1949
- Convention (n° 109) sur les salaires, la durée du travail à bord et les effectifs (révisée), 1958

Conventions mises à l'écart

- Convention (n° 4) sur le travail de nuit (femmes), 1919
- Convention (n° 15) sur l'âge minimum (soutiers et chauffeurs), 1921
- Convention (n° 20) sur le travail de nuit (boulangeries), 1925
- Convention (n° 21) sur l'inspection des émigrants, 1926
- Convention (n° 28) sur la protection des dockers contre les accidents, 1929
- Convention (n° 34) sur les bureaux de placement payants, 1933
- Convention (n° 35) sur l'assurance-vieillesse (industrie, etc.), 1933
- Convention (n° 36) sur l'assurance-vieillesse (agriculture), 1933
- Convention (n° 37) sur l'assurance-invalidité (industrie, etc.), 1933
- Convention (n° 38) sur l'assurance-invalidité (agriculture), 1933
- Convention (n° 39) sur l'assurance-décès (industrie, etc.), 1933
- Convention (n° 40) sur l'assurance-décès (agriculture), 1933
- Convention (n° 41) (révisée) du travail de nuit (femmes), 1934

⁴ Les instruments qui n'ont pas été reproduits dans la dernière édition du Recueil (publiée en anglais en 1996) sont précédés d'un astérisque.

- Convention (n° 43) des verreries à vitres, 1934
- Convention (n° 48) sur la conservation des droits à pension des migrants, 1935
- Convention (n° 49) de réduction de la durée du travail (verreries à bouteilles), 1935
- Convention (n° 50) sur le recrutement des travailleurs indigènes, 1936
- Convention (n° 60) (révisée) sur l'âge minimum (travaux non industriels), 1937
- Convention (n° 64) sur les contrats de travail (travailleurs indigènes), 1939
- Convention (n° 65) sur les sanctions pénales (travailleurs indigènes), 1939
- Convention (n° 67) sur la durée du travail et les repos (transports par route), 1939
- Convention (n° 86) sur les contrats de travail (travailleurs indigènes), 1947
- Convention (n° 91) sur les congés payés des marins (révisée), 1949
- Convention (n° 104) sur l'abolition des sanctions pénales (travailleurs indigènes), 1955

Conventions sur les articles finals

- * Convention (n° 80) portant révision des articles finals, 1946
- * Convention (n° 116) portant révision des articles finals, 1961

Total: 39 conventions

Recommandations expressément remplacées

- * Recommandation (n° 27) sur le rapatriement des capitaines et des apprentis, 1926
- Recommandation (n° 28) sur l'inspection du travail (gens de mer), 1926
- * Recommandation (n° 53) concernant les prescriptions de sécurité (bâtiment), 1937
- * Recommandation (n° 55) sur la collaboration pour la prévention des accidents (bâtiment), 1937
- * Recommandation (n° 57) sur la formation professionnelle, 1939
- * Recommandation (n° 60) sur l'apprentissage, 1939
- * Recommandation (n° 61) sur les travailleurs migrants, 1939
- * Recommandation (n° 62) sur les travailleurs migrants (collaboration entre Etats), 1939
- * Recommandation (n° 77) sur la formation professionnelle des gens de mer, 1946
- * Recommandation (n° 87) sur l'orientation professionnelle, 1949
- * Recommandation (n° 88) sur la formation professionnelle (adultes), 1950
- * Recommandation (n° 101) sur la formation professionnelle (agriculture), 1956
- Recommandation (n° 109) sur les salaires, la durée du travail à bord et les effectifs, 1958
- * Recommandation (n° 112) sur les services de médecine du travail, 1959
- * Recommandation (n° 117) sur la formation professionnelle, 1962
- * Recommandation (n° 119) sur la cessation de la relation de travail, 1963
- * Recommandation (n° 123) sur l'emploi des femmes ayant des responsabilités familiales, 1965

Recommandations obsolètes

- * Recommandation (n° 1) sur le chômage, 1919
- * Recommandation (n° 2) sur la réciprocité de traitement, 1919
- * Recommandation (n° 5) sur l'inspection du travail (services d'hygiène), 1919
- * Recommandation (n° 11) sur le chômage (agriculture), 1921
- * Recommandation (n° 12) sur la protection de la maternité (agriculture), 1921

- * Recommandation (n° 15) sur l'enseignement technique (agriculture), 1921
- * Recommandation (n° 16) sur le logement et le couchage (agriculture), 1921
- * Recommandation (n° 18) sur le repos hebdomadaire (commerce), 1921
- Recommandation (n° 21) sur l'utilisation des loisirs, 1924
- * Recommandation (n° 26) sur la protection des émigrantes à bord des navires, 1926
- * Recommandation (n° 32) sur les dispositifs de sécurité des machines, 1929
- * Recommandation (n° 33) sur la protection des dockers contre les accidents (réciprocité), 1929
- * Recommandation (n° 34) sur la protection des dockers contre les accidents (consultation des organisations), 1929
- * Recommandation (n° 36) sur la réglementation du travail forcé, 1930
- * Recommandation (n° 37) sur la durée du travail (hôtels, etc.), 1930
- * Recommandation (n° 38) sur la durée du travail (spectacles, etc.), 1930
- * Recommandation (n° 39) sur la durée du travail (hôpitaux, etc.), 1930
- * Recommandation (n° 42) sur les bureaux de placement, 1933
- * Recommandation (n° 43) sur l'assurance-invalidité-vieillesse-décès, 1933
- * Recommandation (n° 45) sur le chômage (jeunes gens), 1935
- Recommandation (n° 46) sur l'élimination du recrutement, 1936
- Recommandation (n° 48) sur les conditions de séjour des marins dans les ports, 1936
- * Recommandation (n° 49) sur la durée du travail à bord et les effectifs, 1936
- * Recommandation (n° 50) sur les travaux publics (collaboration internationale), 1937
- * Recommandation (n° 51) sur les travaux publics (organisation nationale), 1937
- * Recommandation (n° 54) sur l'inspection (bâtiment), 1937
- Recommandation (n° 56) sur l'éducation professionnelle (bâtiment), 1937
- * Recommandation (n° 58) sur les contrats de travail (travailleurs indigènes), 1939
- * Recommandation (n° 59) sur l'inspection du travail (travailleurs indigènes), 1939
- * Recommandation (n° 63) sur les livrets de contrôle (transports par route), 1939
- * Recommandation (n° 64) sur le travail de nuit (transports par route), 1939
- * Recommandation (n° 65) sur les méthodes de réglementation de la durée du travail (transports par route), 1939
- * Recommandation (n° 66) sur les repos (chauffeurs particuliers), 1939
- Recommandation (n° 70) sur la politique sociale dans les territoires dépendants, 1944
- * Recommandation (n° 72) sur le service de l'emploi, 1944
- * Recommandation (n° 73) sur les travaux publics (organisation nationale), 1944
- Recommandation (n° 74) sur la politique sociale dans les territoires dépendants (dispositions complémentaires), 1945
- * Recommandation (n° 96) sur l'âge minimum dans les mines de charbon, 1953
- Recommandation (n° 105) sur les pharmacies à bord, 1958
- Recommandation (n° 106) sur les consultations médicales en mer, 1958
- Recommandation (n° 138) sur le bien-être des gens de mer, 1970

Total: 58 recommandations